

J'aimerais mentionner certains de ces changements, à commencer par l'abolition de l'impôt sur les gains en capital réalisés à la vente de terres agricoles. C'était une mesure très positive, qui a été bien reçue de la collectivité agricole. Le programme d'aide en cas de sécheresse en vertu duquel des paiements ont été versés aux éleveurs de bétail et aux producteurs de grain à la suite de sécheresses successives dans l'Ouest du pays, a été également bien accueilli. Le gouvernement a modifié la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, afin de permettre des paiements provisoires, ce que nous réclamions depuis quelque temps déjà. Les rabais de taxe sur les carburants, les hypothèques à risques partagés et les hypothèques basées sur les prix des produits agricoles ne sont que quelques-unes des modifications que notre gouvernement a apportées. Elles ont été fort bien accueillies par les producteurs agricoles.

Il y a quand même des signes encourageants dans le domaine agricole. Nous réalisons des progrès, puisque les programmes de subventions aux produits agricoles commencent à être discutés sur la scène internationale. Ce fut notamment le cas lors du récent sommet de Tokyo. On discutera de cette question lors de la prochaine ronde de négociations du GATT. Notre gouvernement prend des mesures importantes, afin que ces problèmes de subventions soient débattus lors de réunions internationales et qu'on puisse y trouver des solutions.

Selon moi, une plus grande diversification s'impose dans les Prairies. Le récent arrêt de travail à Thunder Bay est un excellent exemple de la vulnérabilité de notre système de commercialisation et de manutention du grain. Au moment de cet arrêt de travail, on a déployé d'énormes efforts, afin de nettoyer le grain et de l'acheminer par train-bloc. On pourrait améliorer encore davantage cette notion. Des usines de nettoyage devraient être implantées dans les Prairies, là où le grain est cultivé. Les criblures pourraient être utilisées comme fourrage pour le bétail. Le grain serait expédié par trains-blocs et chargé directement sur les navires. On éliminerait ainsi les frais de nettoyage et de manutention aux terminaux. Cela créerait beaucoup d'emplois dans les Prairies où l'on peut compter sur une source constante de travailleurs fiables. On encouragerait également ainsi certaines des nouvelles méthodes novatrices qui deviendront nécessaires en agriculture dès les années 1990 et au-delà.

Je voudrais maintenant m'attarder sur les modifications apportées à la Loi sur les paiements anticipés sur le grain des Prairies. Chose certaine, des points très valables ont été soulevés ce matin. Je suis assurément d'accord pour que le locateur ne soit plus tenu de signer l'avance en espèces pour le producteur. Je m'occupe de plusieurs exploitations agricoles pour le compte de propriétaires canadiens résidents et non-résidents et étant donné la qualité du service postal à l'heure actuelle, les demandes de paiements anticipés prennent beaucoup de temps à être renvoyées, surtout dans le cas des propriétaires américains. Or, la plupart du temps, les agriculteurs comptent sur cette avance pour payer leurs factures quotidiennes. Très souvent, à l'automne, ils ont de gros versements à faire à la Société du crédit agricole et les paiements anticipés sans intérêt les aident à surmonter leurs difficultés financières.

Une autre excellente modification a trait à la façon de calculer les paiements anticipés en tenant compte du nombre de

tonnes de grain prescrit par acre de contingentement. Dans le passé, les producteurs qui obtenaient d'excellentes récoltes ne pouvaient pas en bénéficier pleinement. Aux termes de la nouvelle modification, le paiement anticipé sera calculé en fonction du volume de grain que le producteur a en entrepôt. Les producteurs de ma région qui irriguent leurs terres pour obtenir de meilleures récoltes de grain vont certainement bénéficier de cette modalité.

• (1230)

Nous avons été aux prises avec le problème des taux d'intérêt élevés au début de la décennie. Quand les taux baissaient, les agriculteurs devaient continuer de payer des intérêts très élevés, y compris ceux qui étaient visés par la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies. Les taux d'intérêt sur les comptes en souffrance étaient fixes dès le début de la campagne agricole et ne changeaient pas avant que le compte soit réglé. Cela va changer avec le projet de loi, car les taux d'intérêt sur les comptes en souffrance vont suivre les fluctuations du marché.

Ces modifications vont nous donner plus de souplesse pour traiter avec ceux qui manquent à leurs engagements. La Commission va avoir plus de latitude dans ses transactions avec les producteurs capables de prouver que, à cause de circonstances extraordinaires, ils n'ont pas été en mesure de respecter les engagements prescrits par la loi. Comme d'autres députés, j'en suis certain, j'ai déjà entendu dire que la maladie, un accident ou un incident quelconque peut empêcher un agriculteur de livrer son grain à temps.

Chaque année, plusieurs règlements de nature courante ou administrative sont modifiés par décret du conseil. Le gouvernement étant d'avis que cette méthode prend trop de temps et entraîne des chinoïseries administratives, il a décidé de supprimer ces exigences de la loi. Comme le projet de loi en fait état, l'approbation de la formule de demande ne relèvera plus du conseil des ministres, mais plutôt de la Commission canadienne du blé. Il ne sera plus nécessaire de fixer le taux de paiement anticipé par décret du conseil. Ce taux est déjà fixé par la Commission du blé et le versement initial est lui aussi déjà fixé par décret du conseil. La méthode employée à l'heure actuelle est inutilement compliquée et trop lente.

En présentant ces modifications, le gouvernement vient encore une fois de faire la preuve de son engagement à procéder à une réforme et de l'intérêt qu'il porte aux agriculteurs. J'exhorte vivement tous les députés à souscrire à ces modifications et à adopter rapidement le projet de loi C-12.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, je félicite mon collègue, le député de Moose Jaw (M. Gottselig), d'avoir participé à ce débat. Je sais qu'il représente un grand secteur de production céréalière dans le centre-sud de la Saskatchewan et qu'il s'adonne lui-même à la céréaliculture. Il approuve très certainement le ferme engagement que nous avons pris dans le discours du trône à l'égard des céréaliers canadiens et surtout la déclaration du gouvernement de ne ménager aucun effort pour venir en aide aux agriculteurs et de collaborer avec les gouvernements provinciaux et la collectivité agricole à la mise au point d'un système permettant de faire bénéficier nos céréaliers d'environ un milliard de dollars en subventions.